Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260219-16_02_2026_21-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, **le 16 février** à 20 h 00, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **M. Thierry LE BIHAN,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : M. LE BIHAN, M. BONNET, Mme CORMENIER, M. BLIVET, M. PRALONG, Mme MARION, M. PÉLICHET, M. ATIK, M. MARTIN, Mme RAFFLIN, M. BERTHELOT M., Mme ROSE-AUBRÉE, Mme BOIS, Mme CHEVEREAU, M. RALU, Mme LEMOINE, Mme HERVÉ, Mme LEGRAND, M. FARAUD, Mme BILLARD, M. BOTREL, M. BERTHELOT J.-M., Mme BRIAND, M. BROUARD, M. NOZAY.

POUVOIRS :
Mme CLÉMENT à M. BERTHELOT
M. COCAULT à M. PÉLICHET
M. BOKI-SOGUÉ à Mme CORMENIER
Mme LEBOEUF à M. RALU

Mme HERVÉ, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 10 **février 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR "ENFANCE-JEUNESSE" - CREDITS 2026
16-02-2026-21

Rapporteur : J. Rafflin

Après étude en Commission Education Enfance Jeunesse et dans le cadre des critères et modalités d'attribution des subventions, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260219-16_02_2026_21-DE

Désignation de l'association	Subventions - 2026
Nos Chérubins	
Calcul selon convention en vigueur	44 637 €
subvention exceptionnelle	21 500 €
TOTAL	**66 137 €**
Accueil de Loisirs Les Bruyères	
Participation fonctionnement -journées enfants 3820 *31,97€	122 125 €
Participation investissement -journées enfants 3820 *2,56€	9 780 €
Refacturation aux frais de transport	12 000 €
TOTAL	**143 905 €**
Nounous Calins	500,00 €
Total associations Petite Enfance	**210 542,00 €**
A.P.E La Clairière	150,00 €
A.P.E école privée Immaculée	150,00 €
Association intercommunale d'aide au travail scolaire	150,00 €
DIVASKELL	150,00 €
A.P.E.M.E Chesnaye	150,00 €
Total associations Enfance Jeunesse	**750,00 €**

La commission Education, Enfance et Jeunesse du 21 janvier 2026 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
- D'approuver la proposition de subventions telle que mentionnée dans le tableau ci-dessus.

Le Maire,

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Thierry LE BIHAN

La Secrétaire de séance,

Valérie HERVÉ